

Plateforme d'Observation Sociale DRDJSCS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique

Groupe de travail « Vie associative » Compte-rendu n°2 – 22/09/2017

Participants :

NOM	Prénom	Organisme	adresse mail
BECOT	Dominique	DRDJSCS - Matt - vie associative	dominique.becot@drjscs.gouv.fr
BERNIER	Michael	Compas	michael.bernier@compas-tis.com
CHINCHOLE	Line	Sgar	line.chinchole@pays-de-la-loire.gouv.fr
DUPIN	Alice	Le Mouvement Associatif	paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
GALLARD	Elisabeth	DRDJSCS - Matt	elisabeth.gallard@drjscs.gouv.fr
LACO	François	DRDJSCS	francois.laco@drjscs.gouv.fr
LE GALLO	Marc	Compas	marc.legallo@compas-tis.com
MARIE	Raphaëlle	DRDJSCS - Matt - POS	raphaelle.marie@drjscs.gouv.fr
PAICHARD	Fabien	Sgar	fabien.paichard@pays-de-la-loire.gouv.fr
SOULOUMIAC	Pascale	Conseil régional	pascale.souloumiac@paysdelaloire.fr
TESSIER	Marie	Cress	marie.teyssier@cress-pdl.org

Introduction

Rappel de la thématique choisie pour base de discussion :

« L'impact de la loi NOTRe sur la vie associative »

Pour lancer les échanges :

Présentation de cartes croisant la question de la fusion de communes et le nombre d'associations :

(6 cartes : Pays de la Loire + départements de la région)

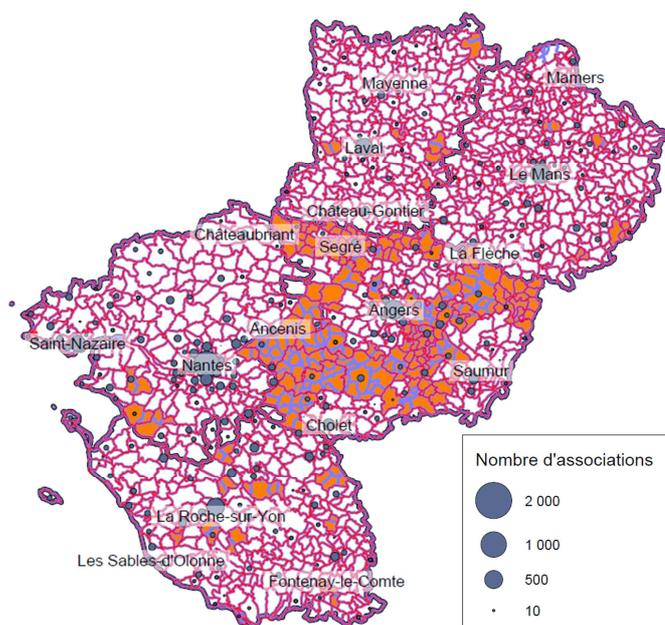
Contours rouge : frontières communales depuis 2015

Contours bleue : frontières communales antérieures

Aplats orange : communes impactées par loi NOTRe (communes ayant fusionné)

Nombre d'associations : créations d'associations depuis 2005, Source RNA (attention, données non exhaustives).

Le département du Maine-et-Loire apparaît très nettement comme le département le plus concerné par la création de communes nouvelles suite à des fusions¹.



¹ Au 01 janvier 2017 dans le Maine-et-Loire : 34 communes nouvelles (pour près de 210 communes déléguées).

Synthèse des échanges

Questionnements divers :

Avec qui les associations dialoguent-elles ?

La commune semble toujours aujourd'hui être l'acteur public de référence pour les associations, plus que l'EPCI (qui le deviendra peut-être davantage dans le futur).

Quid de l'état et de l'évolution des relations entre associations et élus sur les nouveaux territoires résultant d'une fusion ?

Faut-il regarder les choses à partir des groupements de communes et/ou des regroupements d'EPCI ?

Les communes ayant gardé la clause de compétence générale (contrairement aux régions et départements), ne faut-il pas essayer de regarder lesquelles mènent réellement une politique en faveur de la vie associative ?

Ne convient-il pas d'essayer de paramétrer précisément un objet d'étude ?

Quels sont les impacts sur la question des financements par exemple ?

La question du soutien financier aux associations, dans un contexte de contraction budgétaire du côté des collectivités, ne pose-t-elle pas, en particulier à l'échelle d'une commune, celle du risque de disparition de certaines associations ou, pour le moins, celle du risque de fusion d'associations existant sur le même registre d'action/d'activité ?

D'où des interrogations, voire des inquiétudes du côté du monde associatif, sur l'évolution du nombre d'emplois associatifs, sur l'évolution du budget des associations à l'échelle des nouveaux territoires...

D'autant que « la vie associative » est une thématique absente de la loi NOTRe : la clause de compétences partagées existe pour la culture, le sport et le tourisme, la promotion des langues régionales et l'éducation populaire, mais il n'est pas fait explicitement mention de la vie associative (ou encore de la jeunesse).

De surcroît, comme le relève le Mouvement associatif², « la disparition de la clause de compétence générale pour les régions et départements fait aujourd'hui peser un risque sur le soutien de la vie associative par les collectivités. Non pas tant sur le soutien des projets qui s'inscrivent dans le cadre de politiques sectorielles (culture, sport...), que sur le soutien de la dynamique associative dans son ensemble, qui fait la richesse de la vie associative et sa valeur ajoutée à la vie citoyenne (animation des réseaux, construction de dynamiques intersectorielles...) ».

Le modèle économique et le développement de certains secteurs/acteurs du monde associatif sont aujourd'hui interrogés par ces évolutions législatives et l'évolution des finances des collectivités.

On peut penser, par exemple, au secteur sportif, à ceux concernés par la thématique des rythmes scolaires, etc.

Conviendrait-il d'associer le DLA (Dispositif local d'accompagnement) aux réflexions ? Le DLA accompagne le développement des associations d'utilité sociale. Il propose notamment des outils pour chercher à prévenir les risques liés aux choix stratégiques de développement faits par les structures.

Comment regarder, à travers quelques données chiffrées, ses questions de financements des associations ? Des subventions sont versées aux associations par les collectivités (DRFIP – Direction Générale des finances publiques)...

– mais il n'y a pas de centralisation d'informations concernant ces subventions octroyées par les collectivités (il faudrait demander à chaque collectivité)

² cf. Communiqué de de presse du 20 juillet 2015 (<http://lemouvementassociatif.org/projet-de-loi-notre-la-vie-associative-ne-doit-pas-etre-loubliee-de-la-reforme/>).

- pourtant, aujourd’hui, la très grande majorité des demandes de subventions sont certainement dématérialisées...
- ces documents existent certainement (car obligation de donner un accès public !).

Comment les communes répondent à cette obligation ? Techniquement cela ne fonctionne pas par Chorus³ ; il n’y a pas de système de centralisation et d’uniformisation au niveau des collectivités...

Quid de ce qui se fait du côté du Trésor public ? de la DGCL (Direction Général des Collectivités Locales) ? de la Région et des Départements eux-mêmes ? ...

Ne conviendrait-il pas mieux d’entrer par un focus sur des territoires précis, circonscrits ?

Existe-t-il des études sur ces sujets ? (voire l’existence d’une étude du Mouvement associatif ?) → faire un état des lieux des études ?

Quelles sont par exemple les liens entre les contrats de ruralité (42 signés dans les Pays de la Loire⁴) et la vie associative ? Les associations pouvant effectivement en être des « signataires optionnels », au même titre que des partenaires institutionnels ou économiques, pour pouvoir inciter et promouvoir des axes de développement particuliers (ex. du sport en Vendée)...

Réflexion sur une manière d’appréhender la vie associative

Plusieurs axes pourraient alors être interrogés, comme par exemples :

- Les relations entre les associations et les élus, les institutions, etc. Dans quel état sont ces relations ?

Comment évoluent-elles ?

- Les services publics portés par des associations. Quelles sont les associations assurant une mission de service public ? Existe-t-il, de surcroît, un fichier recensant les missions de services publics ? (→ voir peut-être le Schéma d’accessibilité aux services... ?)

Existe-t-il des études sur ces sujets ?

Voir par exemple les études de la CRESS sur l’impact des associations de l’ESS sur les territoires⁵.

Avec la BPE (Base Permanente des équipements, fournie par l’Insee) il n’est pas possible d’isoler les associations car la BPE ne mentionne pas le statut juridique des acteurs concernés, contrairement au fichier FINESS (mais celui-ci ne concerne que les établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux et de formation aux professions de ces secteurs).

Plus largement, peut-être convient-il de faire la distinction entre associations « ouvertes » et associations « fermées » ? Les associations « ouvertes » étant entendues comme celles agissant pour des usagers voire des clients, en offrant un service, une prestation... ; et donc les associations « fermées » comme celles n’agissant que pour leurs adhérents.

Ainsi, qu’en est-il par exemple de l’impact de la loi NOTRe pour des associations qui produisent du service et de l’utilité sociale et qui peuvent avoir ou pas des salariés ? (ex. des cinémas associatifs)

De son côté, la CRESS dispose de la masse salariale des associations de l’ESS (chiffre global sur un territoire) ; suite à une commande passer à l’Insee (données peu récentes ! à vérifier).

Compte-tenu de l’étendue et de la grande diversité des réalités du monde associatif, il pourrait être pertinent d’entrée dans le sujet de la vie associative par la « petite porte » ; à travers un territoire et un thème → nécessite notamment l’élaboration d’un outil permettant de croiser un territoire et un thème (montant des subventions par exemple), avec une lecture par secteur...

³ Le logiciel Chorus ne concernant que les dépenses de l’Etat.

⁴ L’ensemble du territoire rural de la région est couvert.

⁵ On notera par ailleurs la démarche en cours de la CRESS, en partenariat avec la Ligue de l’enseignement, de mise en place d’un « observatoire de la vie associative » (suite à un appel à projet publié par la ville de Nantes).

Il pourrait aussi être intéressant de travailler un peu sous la forme d'une « monographie », en retenant un territoire concret (une commune nouvelle du Maine-et-Loire créée en 2015 afin d'avoir un peu de recul ; ou encore un EPCI particulière ayant une compétence impactant certaines associations, comme par exemple les associations sportives) et en regardant singulièrement certains indicateurs (par exemples autour des subventions aux associations, du nombre d'emplois associatifs...).

A terme, il s'agirait idéalement de pouvoir se donner la capacité d'avoir un suivi dynamique d'une série d'indicateurs.

Pour cela, il faut commencer par recenser les bases de données comprenant des informations sur les associations. Quelles sont-elles ? Où sont-elles ?

Comment favoriser/faciliter la collecte de données sur les associations ? puis leur mise à disposition et leur appropriation selon besoin après des acteurs des politiques publiques ?

Est-il possible de relier entre elles les bases (disparates) que l'on peut collecter ?

Quelles sont les bases de données propres à la DRDJSCS concernant les associations qu'elle subventionne ?

Quelles sont les bases de données propres à la DJEPVA (Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative) ?

Quelles sont les bases de données détenues par des têtes de réseau (FAS (ex-Fnars), Ligue de l'enseignement (concernant les amicales laïques), CRESS...) ? Et est-il possible d'accéder à celles-ci ?

Quelles sont les données utiles sur un site comme DataAsso ?

Objet de la prochaine réunion du Groupe « Vie associative »

1^{ère}ement - Faire un état des lieux des bases de données susceptibles d'apporter des données et informations sur les associations, d'alimenter la réflexion sur la vie associative...

A préciser : quelles sont-elles ? où sont-elles ? sous quelle forme se présentent-elles ? nécessitent-elles une extraction spécifique à partir d'un logiciel particulier ? sont-elles a priori exploitables à des fins d'études ? sont-elles a priori partageables/communicables (éventuellement sous certaines conditions) ? etc.

Le Compas, animateur de la Plateforme, se charge de centraliser toutes les informations sur les bases et fichiers dont les membres du groupe pourraient avoir connaissance : d'une part les bases de données publiques libres d'accès⁶ et d'autre part celles détenues par les participants eux-mêmes ou d'autres acteurs (et susceptibles d'être valorisées)⁷.

Lors de la prochaine réunion, le Compas fera une synthèse des bases et fichiers existants.

D'ici la prochaine réunion du groupe « Vie associative », la DRDJSCS se charge :

- de se renseigner sur les bases de données qu'elles-mêmes pourraient détenir sur les associations qu'elle subventionne ;
- de se rapprocher de certaines directions ministérielles telles que la DRFIP et la DJEPVA pour se renseigner sur les données disponibles, l'existence de bases déjà formalisées...

⇒ **D'ici la prochaine réunion du groupe « Vie associative », il est donc demandé aux participants :**

- **soit d'informer la Plateforme des bases et fichiers dont ils disposent (en précisant leur forme, leur contenu, leurs limites éventuellement, etc. et leur degré de disponibilité) ;**
- **soit de transmettre directement à la Plateforme les bases et fichiers dont ils disposent (accompagnés si possible d'un rapide descriptif).**

⁶ RNA, BPE, FINISS, SIRENE, CLAP, DADS, BANATIC...

⁷ FAS (ex-Fnars), Ligue de l'enseignement (concernant les amicales laïques), CRESS...

Vous pouvez répondre en vous inspirant du tableau ci-dessous

Nom de la base de données (ou du fichier)	Date et Source (ou propriétaire) de la base	Variables ou indicateurs contenus dans la base ?	Observations et commentaires (forme, limites et fiabilité des données, disponibilité et accessibilité...)

2^{ème}ement - Identifier et préciser des indicateurs pertinents de suivi de la vie associative.

Le Mouvement associatif donne quelques pistes en exemple : le nombre d'associations sur un territoire ; le ratio « nombre d'associations rapporté au nombre d'habitants » sur les nouveaux territoires ; le nombre d'« emplois associatifs » ; le budget des collectivités à destination des associations (volume, part ou encore moyenne) ; des taux d'équipement (ex. des équipements sportifs) ; le lien avec la réforme des rythmes scolaires ; etc.

D'ici la prochaine réunion du groupe « Vie associative », il est donc demandé aux participants...

- **de faire remonter à la Plateforme les indicateurs de suivi qui leur sembleraient pertinents de tenter d'élaborer.**

Vous pouvez répondre en vous inspirant du tableau ci-dessous

Thématique	Indicateur(s) : nombre, part (%), ratio, moyenne, médiane...

Date de la prochaine réunion du Groupe « Vie associative »

Merci de noter que la **prochaine réunion** du groupe "Vie associative" se tiendra le **vendredi 15 décembre 2017** de 14h à 16h